

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

**Arrêté n° portant inscription au titre des monuments historiques
du château médiéval de SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE (Indre)**

**Le préfet de la région Centre,
préfet du département du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 26 juin 2012,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la motte féodale, les vestiges du château qu'elle porte (tour et ruines attenantes), et le jardin anglais aménagé sur ses pentes au XIXe siècle, situés au lieu-dit « Parc du Château », à SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE (Indre), présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la valeur historique, patrimoniale et symbolique de ce site castral qui domine la vallée de l'Indre, témoin du riche passé médiéval du bourg fortifié et lieu romantique illustré par l'oeuvre de George Sand, compte tenu aussi de leur contribution essentielle à la physionomie et à la silhouette paysagère du village actuel,

arrête :

Article 1er : Sont inscrits au titre des monuments historiques la motte féodale, les vestiges du château qu'elle porte (tour et ruines attenantes), et le jardin anglais aménagé sur ses pentes au XIXe siècle, situés au lieu-dit « Parc du Château », à SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE (Indre), sur les parcelles numéros 325 et 665, d'une contenance respective de 23 centiares et 31 ares 24 centiares, figurant au cadastre section AB et appartenant à la commune de SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE (Indre), identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro 213 602 089 000 12.

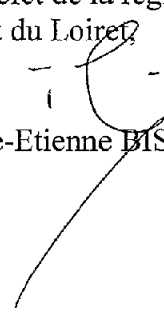
La commune de SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE est propriétaire de la parcelle AB 325 depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 et de la parcelle AB 665 par acte passé devant Maître Jean-François SIMON, notaire associé à LA CHATRE (Indre), le 18 octobre 1995, publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX (Indre), le 7 décembre 1995, volume 1995P, numéro 8380 et par acte rectificatif passé devant Maître Corinne CLAN de POMMAYRAC, notaire associé à LA CHATRE (Indre), le 19 août 2009, publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX (Indre), le 8 octobre 2009, volume 2009P, numéro 7112.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ORLEANS, le → **4 FEV. 2013**

Le préfet de la région Centre,
préfet du Loiret


Pierre-Etienne BISCH